

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, MM FLEURAT Christian, M. GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absente : IRLES Marie-José

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**Désignation d'un secrétaire de séance : FLEURAT Christian**

**1/ MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA 2024 - 31**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

Vu le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

*« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :*

- *Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;*
- *Que cette activité demeure accessoire ;*
- *Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.*

*Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.*

*La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **2/ MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION SOCIALE POUR LA CANTINE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum (hors périscolaire). Il précise qu'une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, et qui perçoivent la dotation de solidarité rurale-péréquation, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires et maternelles.

L'aide de l'Etat est de 3€ par repas à 1€ maximum ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'aide de l'Etat peut être portée à 4 € par repas servi à 1€ maximum, si la collectivité s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Tranche	Quotient familial	Tarif
A	de 0 à 500 €	0,90 €
B	de 501 à 1000 €	1 €
C	de 1001 à 1200 €	4,50 €
D	supérieur à 1201	4,80 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la mise en place d'une tarification sociale pour la cantine scolaire, à compter du 2 septembre 2024,

**DECIDE** de procéder à la modification des tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, la convention triennale sur la tarification sociale des cantines scolaires, avec l'Agence de services et de paiement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant EGAlim à la convention triennale du dispositif tarification sociale des cantines scolaires,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **3/ QUESTIONS DIVERSES**

### **3-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

RAS.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 24 H0013	MERCIER Jimmy	Création d'une terrasse côté Sud, escalier d'accès côté Nord, construction d'un mur mitoyen côté Nord, en gabions	06/06/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 24 H0015	PONCET Damien	Remplacement de volets	12/06/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 H0016	THEVENET Charlotte	Installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture	14/06/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 H0017	MIRALLES Nathalie	Rénovation barrière et nouvel abri de jardin	17/06/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 H0020	TOURRES Françoise	Pose de 2 volets roulants PVC blancs	29/07/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 H0021	ARCHENY Céline	Agrandissement d'une ouverture existante	07/08/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
PA	001 410 H0001	Mairie de Sonthonnax-la- Montagne	Création d'un lotissement de 3 lots à usage d'habitation	03/06/2024	PERMIS D'AMENAGER
PC	001 410 H0002	NICOLAS Roger	Régularisation construction d'un abri à voitures et d'une cabane	15/04/2024	REFUS

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC  
Quelques locations de la salle polyvalente sont prévues fin septembre. Si les travaux de construction du local ne sont pas terminés, l'ouverture sera bouchée provisoirement.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY  
La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre ; il y a 34 enfants ; au vu du nombre important d'enfants en moyenne section (10), les 2 CP sont dans la classe des « grands », une bonne partie de la journée.

En attendant le retour de Jehanne-Sophie GROS (après les vacances d'octobre), Aurore GUILLON continuera à assurer la direction.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :  
Bois : les bois des parcelles 4 (Linouse) et 29 (Ferme du pin) ont été coupés par Monnet Sève.

Voirie : élagage et entretien des chemins à faire – le mauvais temps ne l'ayant pas permis avant.

A plusieurs reprises, des habitants de la commune ont émis des revendications auprès de plusieurs conseillers municipaux concernant l'état des chemins. Monsieur le Maire souligne que la commune a un budget très serré et programme les travaux en fonction de ses capacités de financement et des priorités.

Une réunion des commissions « Bois, voirie, Agriculture » et « Travaux, Bâtiments, Patrimoine » est programmée le vendredi 20 septembre 2024 à 13h30 en mairie afin d'établir un programme des travaux, pour les mois à venir.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE  
Les travaux de construction du local de la salle polyvalente continuent : perçage de l'ouverture donnant accès à la salle polyvalente.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :  
L'école a été raccordée au réseau d'assainissement ; au vu du coût (plus élevé que prévu au budget), le raccordement de l'Espace F. Berchet aura lieu ultérieurement.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :  
RAS

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES  
(représentée par Fabrice MONACI)  
RAS

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY  
RAS

**Séance levée à 21h55**

**APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024**